

MAIRIE
DE
CHARLY-ORADOUR
57640



**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE CHARLY-ORADOUR**

**du 04 AVRIL 2017
A 20H00
En mairie de Charly-Oradour
Sous la présidence de René HUBERTY**

Etaient présents : HUBERTY René, OBERLE Francis, BICARD Patrick, FREYTHÉ Fanny, CAMMARATA Marie-Elisa, CAYOTTE Jean-Paul, FLAHAUT Sophia, FOLMER Jean-Michel, SALVARO Christophe, GRABIAS Florent, SEDICAUT Nathalie.

Absents excusés : GOEURIOT Myriam, PINCEMAILLE Mickaël

Procurations : PINCEMAILLE Mickaël à GRABIAS Florent

Secrétaire de séance : CAMMARATA Marie-Elisa

Date de la convocation : 27/03/2017

Date d'affichage : 27/03/2017

Nombre de Conseillers : 13

Nombre de Présents : 11

Nombre de Votants : 12

Point n°01 :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28/02/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 28 février 2017.

Point n°02 :

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2016

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur Municipal du Trésor Public de VIGY.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 présenté par le receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 établi par Monsieur le receveur municipal.

Point n°03 :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 545 197.22 €

RECETTES : 580 588.62 €

Résultat exercice 2016 : + 35 391.40 €

Reports exercice N-1 : + 356 936.12 €

Résultat de clôture = Excédent de 392 327.52 €**INVESTISSEMENT :**

DEPENSES : 193 706.97 €

RECETTES : 141 812.10 €

Résultat exercice 2016 : - 51 894.87 €

Reports exercice N-1 : + 459 328.25 €

Résultat de clôture = Excédent de 407 433.38 €***Restes à réaliser***

DEPENSES : 1 003 257 €

RECETTES : 621 800 €

Déficit de RAR de 381 457 €

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Francis OBERLE, 1^{er} Adjoint au Maire, propose au vote le compte administratif 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

Point n°04 :**COMPTE DE GESTION CCAS 2016**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur Municipal du Trésor Public de VIGY concernant le CCAS de Charly-Oradour dissout au 31/12/2016.

Vu le compte de gestion du C.C.A.S pour l'exercice 2016 présenté par le receveur municipal, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du C.C.A.S pour l'exercice 2016 établi par Monsieur le receveur municipal.

Point n°05:**COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2016 ET REPRISE DES RESULTATS**

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016 du CCAS dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 1 945.20 €

RECETTES : 0 €

Résultat exercice 2016 : - 1 945.20 €

Reports exercice N-1 : + 10 392.90 €

Résultat de clôture = Excédent de 8 447.70 €**INVESTISSEMENT :**

0 €

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Francis OBERLE, 1^{er} Adjoint au Maire, propose au vote le compte administratif 2016 du CCAS.

Point n°06 :

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 AU BUDGET PRIMITIF 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du CCAS et décide d'affecter ce résultat au budget primitif 2017 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 392 327.52 €,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice : + 35 391.40 €

Résultat antérieur reporté : + 356 936.12 €

Résultat à affecter : 392 327.52 €

Solde d'exécution d'investissement :

Déficit : - 51 894.87 €

Solde des restes à réaliser : - 381 457 €

Besoin de financement : - 433 351.87 €

Solde N-1 : + 459 328.25

Décision d'affectation :

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 0 €

Report en fonctionnement R002 : 392 327.52 € + 8 447.70 € (reprise du résultat CCAS 2016) soit 400 775.22 €.

Point n°07 :

TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de fixer les taux d'imposition des 3 taxes communales pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les taux d'imposition 2017 comme suit, sans augmentation :

TAXE D'HABITATION :	7.11 %
TAXE FONCIERE (Bâti) :	9.48 %
TAXE FONCIERE (Non bâti) :	43.62 %

Point n°08 :

DEMANDES DE SUBVENTION 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2017, suivant demandes reçues en Mairie :

- Association Familles Rurales de Charly-Oradour : 2 500 €

- AFSEP : 100 €

- CCLAJ : 100 €

Point n°09 :

AUGMENTATION DU COEFFICIENT D'ATTRIBUTION DE L'IAT (INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ) PAR CATÉGORIE ET AGENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de coefficient de l'IAT en le passant de 2 à 4 pour la catégorie adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation du coefficient à 4 pour l'ensemble des agents adjoint technique territorial.

Point n°10 :

ADHESION AU SIAS RIVE DROITE (syndicat intercommunal d'actions sociales)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal d'Actions Sociales Rive Droite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette adhésion et autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à cette adhésion.

Point n°11 :

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

Voir les opérations inscrites au budget primitif 2017.

Point n°12 :

COLIS SENIORS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité à 30 € par personne le colis gourmand offert aux seniors dans le cas d'une absence pour raison exceptionnelle au repas des seniors et qui a participé régulièrement aux repas seniors précédents.

Point n°13 :

BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 dont l'équilibre s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 760 288.22 €

Recettes : 760 288.22 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 267 430 €

Recettes : 1 267 430 €

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017.

Point n°14 :

TENUE DU SCRUTIN DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Voir feuille jointe au présent compte-rendu.

Point n°15 :

DIVERS

- Dépôt d'une pétition de parents d'élèves en ce qui concerne la suppression de la tranche horaire au centre périscolaire de 18h à 18h30 à la rentrée prochaine et éclaircissements sur l'organisation du centre périscolaire aux parents présents (la garderie des mercredis ne sera pas déplacée sur une autre commune par exemple)
- La commémoration du 10 juin 1944 est fixée au vendredi 09 juin,

- Réception de l'arrêt du projet du PLU d'Argancy consultable en mairie,
- Pigeons : un 3ème courrier reçu en recommandé avec AR du même administré concernant les nuisances liés aux pigeons aux abords de la place du Limousin (l'information a déjà été donnée par la secrétaire à cette personne que tout est fait pour régler ce problème, devis signé sans donner plus de précisions comme demandé par monsieur le Maire).
- La Région Grand'Est informe la mairie que la demande de subvention concernant la salle paroissiale sera étudiée très prochainement en séance,
- Le cubi à collecte de papier a été mis en place récemment. Des flyers seront distribués à la population pour information,
- Des badges pour les déchetteries seront disponibles après en avoir fait la demande auprès de la CDC Rives de Moselle (imprimés en mairie ou par téléchargement sur le site Rives de Moselle),
- Participation des habitants de Charly qui le souhaitent à la course Messine : un pot sera offert aux participants comme l'an passé,
- 21 mai : vélo gourmand organisé par Rives de Moselle – L'apéritif se déroulera sur la commune de Charly-Oradour.

La séance est levée à 23h45

Le Maire,
René HUBERTY